

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 23 octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 13h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au Centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Vice-président délégué,

Étaient présents : MM. Philippe BOUCAT, Jean-Luc VIDAL,
Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Deborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL, Lydie ROUSSEAU,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°26/10/PV du 13 octobre 2026,

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Raoul JOUET. Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ,
Mmes Rachida DORDAIN, Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE Jeanne POUHÉ, Deniz YERLIKAYA,

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Raoul JOUET à Mme Stéphanie LOUCHEL,
Mme Louisa BELLAGOUNE à Benoît BALUT.

Mme Lydie ROUSSEAU
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
23 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
15 octobre 2026

DATE D'AFFICHAGE
27 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	16
PRÉSENTS	7
PROCURATION(S)	2
<u>VOTANTS</u>	9

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 6

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE L'ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT « QUEVILLY HABITAT » ET LE CCAS

Monsieur Benoit Balut, Vice-président délégué, expose au Conseil d'administration :

La Ville s'est engagée sur une offre de logements destinée aux seniors.
Dans ce cadre, une nouvelle résidence seniors, portée par le bailleur Quevilly Habitat, sera livrée au début de l'année 2027.

Il est prévu la mise en place d'un partenariat entre le CCAS et l'agence Quevilly Habitat. Celui-ci sera constitué de deux volets :

- Un travail collaboratif sur la gestion des futurs espaces communs par le CCAS est d'ores et déjà enclenché. Il s'agira de réfléchir à l'offre d'animation proposée par le CCAS dans le cadre de la politique du bien-vieillir développée par la Ville. Une convention fixant les modalités de gestion de ces espaces communs par le CCAS sera proposée à l'issue des réflexions engagées.
- La commercialisation des logements. Des échanges, en amont de la livraison des logements, sont instaurés entre le service logement et l'agence Quevilly Habitat notamment au niveau de l'identification et du repérage de demandeurs. Des temps de travail préparatoires sont donc mis en place. Le service logement transmet les profils de demandeurs pouvant correspondre au service commercialisation de l'agence Quevilly Habitat.

Dans ce cadre, à partir du 14 septembre 2026, un bureau au sein du CCAS est mis gracieusement à disposition de l'agence Quevilly Habitat, une fois par semaine. Cette mise à disposition permet à l'agence de recevoir les demandeurs en entretien, d'affiner l'évaluation de leur situation et leurs souhaits et de s'assurer de la complétude des dossiers.

Cette convention prendra effet à partir du 14 septembre 2026 et ce jusqu'au 31 janvier 2027.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** les termes de la convention,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant à signer la convention avec l'entreprise sociale pour l'habitat « Quevilly Habitat » et tous documents s'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),

- **VALIDE à l'unanimité** les termes de la convention,

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant à signer la convention avec l'entreprise sociale pour l'habitat « Quevilly Habitat » et tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET